



HAL
open science

“ Châtier les moeurs par le rire : la punition de la mégère et du mari battu au miroir de la querelle des femmes (1540-1620) ”

Charlotte Solange Fuchs

► To cite this version:

Charlotte Solange Fuchs. “ Châtier les moeurs par le rire : la punition de la mégère et du mari battu au miroir de la querelle des femmes (1540-1620) ”. Journée de l'école doctorale SHS de l'Université de Tours (2016), Jun 2016, Tours, France. hal-01381775

HAL Id: hal-01381775

<https://hal.science/hal-01381775>

Submitted on 14 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Châtier les mœurs par le rire ? La punition de la mégère et du mari battu au miroir de la querelle des femmes (1540-1620)

Charlotte Fuchs

Introduction :

En 2012, l'historienne des femmes Eliane Viennot, soulignait dans un article sur les violences conjugales :

Si les grands domaines marqués par une accentuation de la domination masculine ont été repérés de longue date, notamment dans les Histoires du féminisme et les Histoires des femmes, ils ne sont que très rarement pensés ensemble, dans les rapports qu'ils entretiennent. Ce qui peut se comprendre. Les spécialistes du droit ne sont pas ceux du travail ni de la religion, ni de la littérature¹.

Cette remarque est d'autant plus juste pour qui s'intéresse à la guerre des sexes et à ses représentations. En effet, la discorde conjugale met en scène des enjeux croisés en particulier entre 1540 et 1620 alors que la société française s'interroge sur le statut des femmes, les normes matrimoniales et l'autorité masculine. Les deux figures topiques que sont la mégère et le mari battu apparaissent dans de très nombreuses sources du XVI^e et du XVII^e siècle. Le conflit conjugal apparaît alors comme le résultat d'une union malheureuse dans laquelle le mari abuse de son autorité. Les auteurs de la polémique misogynie condamnent sévèrement l'épouse qui porte la culotte mais surtout le mari dominé. En vérité, cette condamnation repose sur une série de pratiques festives et comiques destinées à châtier les couples en conflit. Ce sont quelques-uns de ces châtiments, remis dans leur contexte, que je vais ici vous exposer.

I. La condamnation du couple à l'envers dans les textes de la querelle

1. La querelle des femmes et la remise en cause du mariage

« Doit-on se marier ? » Cette question est au cœur du *Tiers Livre* de François-Rabelais, publié en 1546. Panurge, le héros de l'ouvrage, en quête de l'épouse parfaite, manifeste sa crainte d'être « coqu, battu et desrobbé ». Au XVI^e siècle, nombreux sont les arguments théologiques, juridiques et médicaux en faveur de la soumission de la femme à son époux. Nicolas de Cholières, dans ses *Après Disnées* (1587) rappelle ainsi que « la femme est en la puissance du mary, tant par le droict divin, que par les droicts de nature, et tous autres qui ont esté receus et pratiqués par diverses nations ». Ces deux ouvrages s'inscrivent cependant dans un contexte de remise en cause du mariage. La querelle des femmes connaît en France une seconde vie en particulier dans les milieux érudits parisiens et lyonnais. Cette polémique née dans la seconde moitié du XIV^e siècle inaugure alors un débat de plusieurs siècles sur la place des femmes dans la société. Le second temps de cette dispute, celui qui nous intéresse, débute en 1540 pour se finir au début du XVII^e siècle. L'historienne Scarlett Beauvalet postule qu'environ 900 textes auraient été publiés par les champions des femmes ou par leurs détracteurs pendant toute la Renaissance². Mais le débat s'oriente désormais sur la

¹ELIANE VIENNOT, « La domination masculine, un objectif des artisans de l'Etat moderne. Les imbrications des sphères domestiques, politiques et administratives », *Violences conjugales: rapports de genre, rapports de force*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Essais », 2012, p.p. 72.

²S. BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Les femmes à l'époque moderne: (XVI^e - XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, coll. « Belin sup », 2003, p. 36

question du mariage, en particulier en ce qui concerne le respect mutuel et le consentement de l'épouse, avant que le Concile de Trente n'établisse une profonde refonte du sacrement en 1563. Un très fort courant misogynisme contribue alors à populariser le thème de la guerre des sexes.

2. *Les mentions du couple renversé dans la satire misogyniste*

L'historienne canadienne Claire Carlin, responsable d'une base de données en ligne sur le mariage³, estime que l'argument du mari battu aurait été marginal avant les années 1620. En vérité, mes propres recherches prouvent que la guerre des sexes tient une place conséquente, pour peu que l'on croise diverses sources. On en trouve ainsi quelques mentions dans les traités matrimoniaux mais surtout dans les discours satiriques ou la première presse de fait divers. Ces derniers mettent en garde les maris contre les « épines du mariage » tout en critiquant ceux qui abusent de leur autorité par la violence. Ainsi Nicolas de Cholières, dans la *Guerre des Masles contre les femelles* rappelle-t-il aux époux, dans un sonnet liminaire, le risque qu'ils encourent en se mariant :

Messieurs, la guerre icy maintenant on vous livre,
Les dames voudroient bien, possible, humilier
Nos chefs sous leur pouvoir et tre-tous nous plier,
Comme leurs pieux serfs, à leur façon de vivre.

À ce péril qualifié de « gynécocrate » par le même auteur répondent des discours plus légers qui s'attachent à se moquer du renversement de l'autorité masculine. Un auteur anonyme rédige au début du XVII^e siècle un *Advis donné aux hommes martyrisés par leurs femmes*. Connu grâce à plusieurs rééditions datées de 1651, ce texte présente les statuts d'une confrérie fictive sur le modèle des abbayes de Maugouvert, sortes de communautés festives, dont il sera fait mention un peu plus loin. Le texte propose notamment un « certificat » pour les maris martyrs et prévoit l'élection de deux maîtres parmi les conjoints « persécutés » par leurs épouses. C'est donc le mari battu, plus que l'épouse insoumise qui est la risée des satiristes.

II. Juger la violence des épouses au XVI^e siècle

D'où vient ce souci de rétablir l'autorité dans le couple ? Si les archives judiciaires révèlent la place modeste des violences de l'épouse à l'époque Moderne, quelques grands procès, diffusés par la presse de fait divers, alimentent le débat. Ils révèlent l'impasse des mariages fondés sur la violence maritale et ouvrent la voie à une sévère critique du droit matrimonial.

1. *La faible proportion des violences féminines dans le couple*

Pour étudier les violences conjugales, les archives criminelles sont une source précieuse. Elles conservent encore quelques mentions de conflits conjugaux. Toutefois, des recherches réalisées dans les fonds criminels du Parlement de Bretagne et surtout du Parlement de Paris révèlent la faible proportion des crimes féminins. Encore plus rares sont les violences perpétrées à l'égard du mari. Ainsi, Dorothea Nolderecense 97 meurtrières de leur conjoint pour une période comprise entre les années 1580 et les années

³ URL : mariage.uvic.ca

1620 ; soit seulement 2,4 cas par an⁴. De même, dans les registres de la Chancellerie de Bretagne, sur 624 homicides pardonnés, seuls 21 concernent des femmes et une seule lettre de grâce est octroyée pour un uxoricide (meurtre du conjoint). Il existe cependant quelques lettres de pardon ou des interrogatoires qui mentionnent une violence quotidienne subie par l'époux. Le trésor des Chartes (AN) révèle qu'en 1535, un certain François Thorel a tué son épouse Anceliz Learin en légitime défense après avoir que celle-ci s'était « mise en devoir de tuer et baptre ledict suppliant ». Les épouses insoumises, lorsque leur affaire passait devant la justice, étaient sévèrement condamnées. La plupart était exécuté, à l'exception notable des femmes enceintes ou chargées de jeunes enfants. Toutefois, la réalité bien modeste de ces violences féminines est exagérée par les auteurs de la querelle pour devenir un véritable *topos* dans la querelle des femmes.

2. *Les procès pour uxoricide et leurs échos dans la presse de fait divers*

Il est vrai que la seconde moitié du XVI^e siècle voit naître l'information, sous forme de feuilles volantes vendues pour quelques sous par les colporteurs. Ces nouvelles, qualifiées de « canards sanglants » par l'historien de la littérature Maurice Lever⁵ diffusaient des nouvelles, parfois fantaisistes y compris dans les couches les plus modestes de la population. Les épouses criminelles y tenaient une place de choix. Nous avons ainsi recensé une vingtaine d'occasionnels consacrés à des maris battus ou assassinés par leur épouse. Un canardier anonyme, dans un texte intitulé *Discours veritable d'un homme qui a esté extrêmement battu par sa femme, & deux de ses enfants* souligne le nombre croissant de maris battus tout en condamnant fermement le phénomène :

La chose n'est pas extraordinaire : mais la frequence d'icelle la rend d'autant plus abominable, qu'elle est si souvent pratiquee⁶.

Nous avons également pu faire le lien entre certains procès conservés dans les fonds du Parlement de Paris et plusieurs canards sanglants de la BnF. Deux procès retiennent particulièrement notre attention : celui de Marguerite d'Auge (1599) et celui de Marie Hubert (1609). Ils sont mentionnés dans les *Pitoyables et funestes regrets de Marguerite d'Auge* (sorte de canard prosopographique) et le *Discours veritable de l'exécrable cruauté commise par une femme nommée Marie Hubert*⁷ publiés peu après la condamnation des deux femmes. Ces canards s'adressent aux épouses, pour mieux les prévenir des conséquences provoquées par la remise en cause de l'autorité maritale. Les faits divers, loin de se moquer des époux battus, préfèrent mettre en scène les épouses violentes dans une visée morale. La mémoire de ces femmes subit ainsi une forme de condamnation publique, semblable, sous certains aspects, à celle subie par leurs conjoints dans la communauté.

III. **Charivaris et punition du mari battu**

⁴D. NOLDE, « Violence et pouvoir dans le mariage. Le rapport conjugal dans les procès pour meurtre du conjoint devant le Parlement de Paris, à la fin du XVI^e siècle », *Royaume de Fémynie : pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 122.

⁵M. LEVER, *Canards sanglants: naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993, p. 11.

⁶*Discours Veritable D'Vn Homme, qui a esté extrêmement battu par sa femme & deux de ses enfans*, Lyon, Yurad, 1620, p. 3.

⁷ Anonyme, *Discours veritable de l'exécrable cruauté commise par une femme nommée Marie Hubert, à l'endroit de Nicolas Porreau, son mary, l'ayant fait massacrer par son valet. Ensemble la punition faicte d'icelle, & de Nicole Mollet sa belle mere, & de Guillaume de Launois valet, le mardy 3. fevrier 1609*, A Paris. Jouxte la coppie imprimée à Reims, par Simon de Foigny, à l'image du Lion. 1609.

En effet, les quelques procès exceptionnels cités plus haut ne doivent pas faire oublier la honte éprouvée par les maris battus dans une société marquée par ce que Pierre Bourdieu appelle en 1989 « la domination masculine ». Rares étaient ceux qui portaient plainte auprès de la justice officielle. En marge de cette dernière, la société a donc développé certaines festivités destinées à rétablir les bonnes mœurs dans le foyer.

1. Rites festifs et condamnation de la discorde conjugale dans les textes de la Renaissance

La lecture des canards sanglants révèle que la communauté se chargeait bien souvent de punir les époux qui échangeaient leurs rôles respectifs. Il faut dire que ces derniers, en détruisant les fondements du mariage, remettaient symboliquement en cause l'ordre social et moral. Ainsi, le canard publié en 1634 et intitulé *Les cruautés inhumaine d'une femme de Paris*⁸ relate le cas d'une épouse qui, prise de furie, émascula son mari. La communauté fit alors subir aux conjoints un châtiment symbolique : chacun fut condamné à porter les vêtements de l'autre. Les femmes du village infligèrent également au mari des coups de verges : « Un nombre de bons compagnons [...] porterent, sçavoir au mary une quenouille, & à la femme un haut de chausses ». Certains auteurs de la querelle ont disserté sur les origines de ce type de rites. Guillaume Bouchet y fait mention à la fin du XVII^e siècle dans ses *Sérées* : « à Catalogne le mary cocu paye au Fisque un certain tribut : en un autre païs, il est mené par toute la ville sur un asne avec sa femme ». Les racines antiques de la promenade sur l'âne des maris cocus sont aussi longuement développées dans le chapitre III de *L'Origine des masques, mommerie, bernez et revennez ès jours gras* (1609). L'auteur y souligne que la punition du mari battu rejailit également sur son entourage : « au mesme temps est le voisin de c'est homme battu par la femme conduit sur un Asne a rebours & mené triumpant par une troupe folastre desguisee de masques hideux »⁹.

2. Communautés festives et châtiment du mari battu

Les chevauchées sur l'âne antique, d'abord infligées aux cocus, concernèrent aussi pendant l'Époque Moderne les hommes battus. Pratiquées dans toute l'Europe, les « asneries » ou « asouades » nous sont parvenues par des fonds d'archives ou des récits imprimés. La BnF conserve ainsi le déroulé de chevauchées sur l'âne organisées à Lyon en 1566 et en 1578. Natalie Zemon Davis rappelle ainsi dans *Les Cultures du peuple*, que ces rites festifs, assimilables aux charivaris étaient mis en œuvre par les abbayes urbaines, sortes de communautés festives animées par les jeunes célibataires de la ville (ici Maugouvert). L'ordre du défilé était fortement ritualisé et codifié : chaque quartier y était représenté par une compagnie de quelques dizaines d'hommes accompagnés d'un char sur lequel se tenaient des comédiens censés figurer le couple fautif. La compagnie dite du Conte du Puy Pellu menait ainsi un chariot où

Estoit une femme qui battoit son Mary, luy baillant d'une Esguyere d'estain sur la teste, representant celui qui avoit esté battu de sa femme audict quartier¹⁰.

⁸*Les Cruautés inhumaines d'une femme de Paris, nouvellement exercées sur la personne de son mari, et le sujet pourquoi. Le dimanche 19 février 1634*, 1634

⁹*L'Origine des Masques Mommeries, Bernez... Le Jugement des anciens Pères et philosophes sur le sujet des Mascarades, le tout extrait du livre de la Mommeries de Claude Noirot...*, S. 1., 1757, p. 50.

¹⁰*Recueil faict au vray, de la chevauchée de l'asne, faicte en la ville de Lyon, et commencée le premier iour du mois de septembre, mil cinq cens soixante six, vers et prose*, Lyon, G. Testefort, 1566, p. 22.

Ce couple de comédie rejouait donc le conflit conjugal devant l'ensemble de la cité. Il arrivait aussi que le nom du mari battu soit crié dans toute la ville. Nul doute que ce châtement était dissuasif : destiné à rétablir l'autorité du mari, il rappelait aussi que les comportements conjugaux étaient l'affaire de tous.

Conclusion :

L'épouse qui porte la culotte et le mari battu incarnent la « règle à l'envers » selon les mots de Natalie Zemon Davis. Mais l'ordre du monde dépend du maintien des normes : la femme ne saurait porter la culotte sans remettre en cause l'ordre établi par la communauté. Les auteurs de la querelle des femmes développent ainsi toute une rhétorique satirique aux dépens du conjoint soumis. Mais si l'épouse rebelle subit parfois la rigueur de la loi, c'est le plus souvent le mari soumis qui est châtié pour s'être laissé déposséder de son autorité. La Renaissance perpétue ainsi de nombreux rites festifs destinés à châtier les déviations conjugales : ce qui relève du privé devient alors une affaire publique. Le délicat exercice du croisement des sources prend ici tout son sens si l'on considère la dualité du discours sur le renversement des rapports conjugaux. Car la « mégère », et son faire-valoir le « mari battu », sont plus que des figures de la littérature comique. Ils sont aussi un moyen, pour les auteurs de la querelle, de mettre en scène les travers du mariage et, plus largement, de repenser son rôle dans la société